



Notification d'une décision

Réf : Conseil Communal d'Actions Sociales : séance du 13 décembre 2016 à 18h30
Objet : Demande d'aides sociales de M. GUILLOTEAU Stéphane

En application de la délibération 2016015 du 13 décembre 2016, prise lors du Conseil Communal d'Actions Sociales, il a été décidé :

D'accorder à M. GUILLOTEAU Stéphane, au vu de sa demande du 04 décembre dernier, une aide financière de 250 € pour l'achat de fioul destiné au chauffage de sa maison, qu'il devra rembourser en 5 échéances mensuelles, de 50 € à compter du 1 avril 2017.

En cas de modification de la situation de l'intéressé, les modalités de révision des conditions de l'avance pourront être modifiées (allongement de la durée de remboursement et diminution du montant des remboursements ou, à l'inverse, remboursement dans des délais plus courts ou augmentation du montant des mensualités).

M. GUILLOTEAU Stéphane s'engage à rembourser les échéances selon les modalités évoquées ci-dessus.

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suit sa notification.

A Aussac-Vadalle, le 15 décembre 2016

Le Président,

Gérard LIOU



Je soussigné, GUILLOTEAU Stéphane, déclare accepter refuser l'aide remboursable selon les conditions ci-dessus évoquées.

L'intéressé, (mention manuscrite « bon pour accord »)

“ Bon pour accord ”

MAIRIE 61, Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel: mairie@aussac-vadalle.fr

Internet : www.aussac-vadalle.fr